

Décision concernant la quatrième question à l'ordre du jour: Réunions sectorielles et techniques pour 2013-14 et Programme des activités sectorielles pour 2014-15

Réunions tenues en 2013 et 2014

Groupe d'experts sur la révision des Directives OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (4-6 novembre 2013)

Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique (26-28 novembre 2013)

Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique (2-3 avril 2014)

Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des médias et de la culture (14-15 mai 2014)

Le Conseil d'administration:

a) a pris note du Recueil de directives pratiques OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport;

b) a autorisé la publication du recueil par l'OMI en tant que publication conjointe OMI/OIT/ONU-CEE;

c) a autorisé le Directeur général à communiquer les décisions susmentionnées à l'OMI et à la Commission économique pour l'Europe;

d) a autorisé le Directeur général à communiquer aux gouvernements les rapports finals du Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique, du Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique et du Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des médias et de la culture, en leur demandant de les communiquer aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, ainsi qu'aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs et autres organisations internationales concernées;

e) a demandé au Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations formulées par ces trois forums en vue d'une action future de l'OIT.

(Document GB.322/POL/4, paragraphe 20.)

Rapport intérimaire du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant

Le Conseil d'administration:

a) a pris note de la situation et des constatations présentées dans le rapport intérimaire du CEART ainsi que des recommandations figurant aux paragraphes 9, 26 et 31 de ce rapport;

b) a autorisé le Directeur général à communiquer le rapport intérimaire du CEART aux gouvernements et organisations concernés, en les invitant à prendre les mesures de suivi nécessaires conformément aux recommandations contenues dans ce rapport (CEART/INT/2014/1).

(Document GB.322/POL/4, paragraphe 25.)

Réunions à venir

Le Conseil d'administration a approuvé les propositions figurant dans le tableau en annexe au document GB.322/POL/4 concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qui y sont énumérées.

(Document GB.322/POL/4, paragraphe 28.)